JEUDI 13 AVRIL 2023 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 21221 - 78EME ANNÉE

Défilés à Saint-Denis et à Saint-Pierre

Retraites : 12e journée de mobilisation dans l'unité syndicale à La Réunion

A l'appel de l'Intersyndicale composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFDT, le SAIPER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC, une 12e journée d'action dans l'unité syndicale est prévue pour le revendiquer le retrait du projet de loi du gouvernement.

À la veille de l'examen par le Conseil constitutionnel du projet de loi sur les retraites, une 12e journée de mobilisation pour le retrait de ce texte de régression sociale est organisée à La Réunion. Comme les 11 journées précédentes, elle est marquée par l'unité syndicale. Depuis la première action du 19 janvier, une large intersyndicale composée de la CGTR, la FSU, FO, l'UNSA, SOLIDAIRES, la CFDT, le SAIPER-UDAS, la CFTC, la CFE-CGC, la Fédération générale des retraités de la fonction publique, l'UNEF et ATTAC est en effet constituée.

Deux défilés sont prévus à La Réunion ce jeudi 13 avril : à Saint-Denis et à Saint-Pierre.
Ces actions sont notamment soutenues par le Parti communiste réunionnais, toujours présent aux côtés des syndicats depuis le début du mouvement.

Chacun est en effet bien conscient que l'application d'un tel texte aura des conséquences encore plus graves à La Réunion qu'en France. C'est en effet la marche vers la remise en cause d'un droit fondamental, celui d'une retraite digne. Rappelons qu'à La Réunion, cette conquête sociale découle de la lutte d'un front de libération anti-colonial, le CRADS, qui fut l'expression politique de la revendication sociale portée dans les années 1930 par les syndicats: Réunion département français. C'était en effet le chemin le plus court pour sortir le pays de la misère coloniale.

Favoriser l'emploi des Réunionnais dans la fonction publique à La Réunion : proposition de loi

Députée NUPES et membre du groupe Communiste Républicains Ecologiste à l'Assemblée nationale, Emeline K/Bidy a déposé une proposition de loi visant à faciliter la nomination dans leurs pays de fonctionnaires issus des collectivités dites d'outre-mer. Le texte a été présenté ce 12 avril à la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Il prévoit notamment la création d'« un observatoire des emplois locaux ».

Emeline K/Bidy, députée de La Réunion, a déposé une proposition de loi « visant à promouvoir l'emploi et le retour des fonctionnaires d'Etat ultramarins dans les territoires d'Outre-mer ». Cette initiative avait notamment été annoncé par Fabien Roussel, secrétaire national du PCF, lors du séminaire organisé par le Parti communiste français sur les outre-mer et où le PCR était représenté par Maurice Gironcel.
Cette proposition de loi a été examinée ce 12 avril par la Commission des lois. En voici l'exposé des motifs :

« La nécessité de cette proposition de loi émerge d'un constat alarmant. Dans nos territoires d'Outre-mer, les ultramarins sont minoritaires à occuper des postes d'encadrement dans la fonction publique d'État.
En effet, les enquêtes Emploi réalisées par l'Insee sur des données recueillies de 2014 à 2019 estiment qu'il y a une surreprésentation des cadres « hexagonaux ». Ainsi, seuls 11 % de fonctionnaires sont réunionnais contre 45 % d'hexagonaux. La situation est similaire pour la Martinique (10 % contre 40 %), la Guadeloupe (10 % contre 34 %) et la Guyane (6 % contre 25 %).
De plus, comme l'avait mentionné le Sénat dans un rapport d'information datant de 2009, un paradoxe « domien » existe ; les jeunes diplômes locaux peinent à accéder aux emplois qualifiés offerts localement. La question de l'emploi en Outre-mer perdure, ce qui rend nécessaire cette proposition de loi.
Le niveau d'études justifiant la présence des « hexagonaux » à des postes d'encadrement pourrait s'entendre. Il n'en reste pas moins qu'à diplôme équivalent, des discriminations persistent. Ainsi, toujours selon l'enquête emploi de l'INSEE, à La Réunion, 60 % des fonctionnaires issus de l'Hexagone qui ont un Bac+2 ou +3 occupent un poste d'encadrement, contre seulement 35 % des ultramarins.

Dans nos territoires ultramarins, la fonction publique est le secteur professionnel qui recrute par excellence. On ne compte ainsi pas moins de 71 000 travailleurs de la fonction publique à La Réunion, 37 000 en Guadeloupe et 38 000 en Martinique en 2018.

Sans même parler de préférence régionale, il est aujourd'hui urgent d'œuvrer pour, d'une part un rééquilibrage des affectations des fonctionnaires de catégorie A et B et d'autre part le retour de nos ultramarins diplômés. L'exil est trop souvent un choix contraint en raison d'un manque d'offres de formations mais aussi d'opportunités. L'histoire nous prouve également que les migrations de nos populations ultramarines ont été contraintes et soutenues par les pouvoirs publics. Qu'il s'agisse du BUMIDOM des années 1963 à 1981 ou du CNARM de 1965 à aujourd'hui, les politiques publiques sont surtout fléchées pour le départ, mais ne sont pas suffisamment pensées pour une intégration de notre population locale sur des postes à responsabilité.
Nous pouvons également rappeler concernant l'éloignement, que la Convention Européenne des Droits de l'Homme, garantit à l'article 8 le droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance. Les fonctionnaires ultramarins travaillant loin de leur territoire sont souvent contraints à vivre éloignés de leur famille, séparés de leurs enfants et conjoints, privés de leurs droits à une vie privée et familiale. Ces situations ont des conséquences sur l'état de santé des personnes et familles concernées, elles engendrent de la souffrance et parfois des drames humains.
Aujourd'hui, le dispositif mis en place permettant de pallier l'éloignement est la continuité territoriale. Dans un contexte inflationniste où le prix des billets d'avion ne fait qu'augmenter, rallier l'Hexagone et les Outre-mer devient de plus en plus compliqué. La continuité territoriale n'est donc pas une réalité et une solution viable à cet enjeu que constitue le retour durable des fonctionnaires ultramarins sur leur territoire.

La lutte contre la « fuite des cerveaux » constitue un autre enjeu de cette proposition de loi. En effet, l'Hexagone attire plus de 42 % des jeunes diplômés des Outre-mer ce qui contribue à accentuer la crise sociale dans ces territoires. Plus d'un quart des 18-24 ans (soit 27 % environ) ont migré vers l'Hexagone pour leurs études ou pour y trouver un emploi, selon une enquête de l'INED sur les Départements et Régions d'Outre-mer. Cette « fuite de cerveaux » se voient principalement parmi les plus diplômés. Ceux

qui trouvent un emploi après leurs études sur le continent y restent, les autres rentrent, ce qui accentue la crise sociale de l'emploi dans les territoires ultramarins. Ces départs vers l'Hexagone viennent aussi des idées reçues selon lesquelles il y serait plus facile d'étudier ou de trouver un emploi. Ainsi la moitié des jeunes adultes ultramarins se disent prêts à quitter leur territoire s'ils trouvent un emploi ailleurs. Ils seraient ainsi 67 % à envisager de partir de Martinique, 58 % de Guadeloupe, 56 % de Guyane et 41 % de la Réunion.
Cette « fuite des cerveaux » et cette volonté de la jeunesse ultramarine à vouloir partir témoignent d'un manque d'attractivité des territoires Outre-mer, qu'il semble urgent de solutionner, au risque de voir la démographie de ces territoires mise à mal comme c'est déjà le cas en Martinique.

La circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre de la politique d'égalité, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité dans la fonction publique ambitionne d'assurer une égalité effective entre les agents publics. Pourtant, la réalité des faits reste alarmante. Les cas de marginalisation et de discrimination de la population locale au profit de cadres hexagonaux restent monnaie courante et posent problème tant sur le plan social qu'économique.
Dans son rapport de septembre 2019 portant sur l'égalité devant les services publics et la non-discrimination dans les Outre-mer, le Défenseur des Droits souligne la discrimination envers les fonctionnaires dans le cadre de leurs carrières professionnelles au sein des services publics. Il alerte notamment sur le fait que : « Dans le cadre professionnel, les discriminations liées à l'origine sont rapportées principalement par les ultramarines et les ultramarins de naissance, et dans une moindre mesure par les métropolitaines et les métropolitains venus s'installer en outre-mer. Comme l'illustrent les exemples du rapport, l'origine ethnique, indiquée par le faciès, le nom ou le lieu de résidence, ainsi que les préjugés qui lui sont associés, constituent des facteurs importants de discrimination lors d'une procédure d'embauche. »
Si la circulaire du 3 avril 2017 rappelle que : « la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité et d'être à l'image de la société », ce rapport nous rappelle combien l'objectif d'égalité reste encore à améliorer.

Alors que les centres des intérêts moraux et matériels (CIMM) doivent permettre aux fonctionnaires originaires des Outre-mer de faciliter leur demande de mutation, l'application de leur prise en compte reste aléatoire et contestable, comme le prouvent encore les inégalités de traitement dans les demandes d'indemnités temporaires de retraite (ITR). Relevant d'une construction essentiellement jurisprudentielle dont les nouveaux critères, non exhaustifs et non cumulatifs, ont été rappelés par voie de circulaires administratives, il est aujourd'hui essentiel de donner aux CIMM une assise légale et de les alléger de critères réversibles pouvant entraîner des erreurs d'appréciation de la part de l'administration. L'exemple du critère d'ouverture d'un compte bancaire dans le territoire visé est à ce titre très éloquent.

La proposition de loi s'inspire du dispositif existant en Nouvelle-Calédonie qui vise à promouvoir et à protéger l'emploi local adopté en 2010. Conscients du statut particulier de la Nouvelle-Calédonie, il apparaît néanmoins que des leçons peuvent être tirées de son expérience et transposées de manière adaptée aux collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution. Cette proposition de loi est ainsi nécessaire afin de promouvoir et renforcer l'effectivité de l'emploi et les mutations des fonctionnaires issus des territoires ultramarins.

L'article liminaire a une visée politique. Elle s'érige en tant que loi expérimentale pour assurer l'effectivité de l'emploi et de la mutation des personnes d'origine ultramarine.
L'article 1er instaure un observatoire des emplois locaux en Outre-mer qui définit son objet et ses obligations.
Les articles 2 et 3 visent à favoriser l'emploi et le retour des fonctionnaires d'État ultramarins dans leur territoire et donnent aux centres d'intérêts moraux et matériels une assise légale.
L'article 4 prévoit que pour les fonctionnaires d'État ultramarins, le stage peut être effectué dans leur territoire, comme c'était d'ailleurs le cas jusqu'en 2022. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Si nou téi parl ankor in kou lé Chagos, An vré néna dé shoz a dir la dsi ! Zot i panss pa ?

Mézami zot i pé domandé pou kossa zordi mi vé anparl sa, é pou kossa mi éstime bannzil-la i sava rante plin-pyé dann laktyallité noute l'oséan indien, dann noute l'aktyalité boudikonte. Afors bannzil-la lété pa konu, finaldekonte, alala zot va fèr san tardé zot rantré dann la vré vi noute l'oséan indien é donk wala pou kossa mi vé anparl sa zordi.

Mon bande dalon, pou mwin sa i komanss avèk in karte : pa la karte noute gran l'oséan indien ni amontr shak foi néna in manifèstassion dsu bannzil-la, pa la karte zéo-stratézik, avèk dann in koin an-o laba dann Nordèste La Rényon, in poussyère pti poin-bande ptite zil, si tèlman pti ou lé a d'mandé pou kossa noute comité solidarité chagos, lo mouvman pou la pé noute kamarad Julie Pontalba, l'aktyalité internassyonal, bande grande pèrssonalité — sète pri nobel — lo gran tribinal La Haye roprézantan zidissyère l'ONU — organizassion des nations unies — la fé si tèlman in ka avèk sa.

Bien sir sé in l'androi in grande puissans, l'Anglétèr an konplissité avèk lé z'USA, lo soidizan shèf-de-fil lo monde di libre la komète in krime konte l'imanité : la déportassion toute in pèp dann déssèrtin péi zot téi koné mèm pa, san lèss azot l'éspoir d' rotourn pou viv dann zot péi d'néssans, san léspèranss rotrouv in zour zot paradi pèrdu avèk sinploman l'anvi shoviyé avèk lo kor, pou rogingn lo droi viv épi mourir dann lo péi.

Akoz zordi, avèk mon bande dalon-dalone, nou la parti rogarde d'in pé pli pré la karte l'archipèl dé Chagos, an fézan konm i di in zoom dessu li, inn fasson anparl de li pou li mèm, inn fasson pou dir : « Ala noute tan la rotourn anfin ! Ala lo tan pti konm ni lé, ni fé pété dsu la karte noute l'oséan indien.. Nou lé pti sa lé vré ! Solman soisante kilomète karé, mé 650 kilomète la kote, 7 archipèl, épi kék zil péplé : Diégo Garcia dann sud, troi frère dann milyé, Salomon dann nor épi Perhos Banos landroi noute kamarade Olivier Bancoult lé né..

Chagos, in natir, in lékonomi, in kiltir, inn vi roganizé dopi lo dizuityème syèk avèk lésklavaz, la trète — dë krime konte l'imanité — épi l'abolission lésklavaz par l'anglétèr in bonpé d'zané avan nou… In késtyon : koman avèk in si pti pé d'moune konmsa vi k'i anparl 2000 pèrsone, avèk in l'éparpiyeman dsu 650000 km2 l'oséan, koman la fé pou organize in vré vi ladan.

Pou sorte Perhos Banos pou alé Diégo, néna 200 kilomète : koman téi fé pou alé laba ? An kanote ! Lé pa réalist poitan lo péi lété administré, lo komèrss organizé, lékol téi fé in pti pé é pa dopi lontan, l'indistri lo Coprah, la pèsh poisson é samdi soir tambour chagos dann bannzil péplé. La messe, lo bande sakroman, lo kétéshiste, l'égliz, lo simetyèr, lo dispanssèr pou la santé, la méssazri, l'éta sivil In vi pèrmanante é sirman pa in l'okipassion tanporère konm bande zanglé mantèr la parti dir konm pou dédouane azot.

Mézami, mi yèmré rante in pé dann listoir Chagos, lo vré listoir, sète in pèp frère l'améné. Mi panss l'èr l'arivé pou alé pliss dan le détaye é dann fon dé shoz. Sa i konssèrn anou, sa i konssèrn bande pèp l'oséan indien é si ni konéssé anou, rantre nou. Pou la promyèr foi in vré rankonte rant dë pèp frèr. Sa i vo in pti l'éfor, kante mèm.

A bon antandèr salu !

Justin